

Vente de bois

Après ouverture des plis, le lot de 17 stères est attribué à Monsieur Fernand THERY qui a présenté l'offre la plus haute parmi 6 propositions (698 €).

Chantier participatif : Toute personne intéressée peut encore se manifester auprès de Monsieur Jean-Jacques VASSEUR, responsable du chantier (Tél. : 06 80 20 04 12).

A vos agendas

Avec un retour progressif à la normale, il nous est permis de vous faire part d'animations à venir dans notre village :

Dimanche 17 avril : Chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes.

30 avril et 1^{er} mai : Fête des « Mais » à la Cité des Fleurs.

- Soirée musicale le 30 avril à partir de 20 heures. Brocante le dimanche 1^{er} mai.

15 mai : « Journée des Peintres » organisée par l'association « Sources et Colline ».

11 juin : Rencontre de chorales en l'église Saint Martin.

Courant juin : Journée de la pêche organisée par l'Amicale « La Truite de Pas ».

13 et 14 juillet : Retraite aux flambeaux et jeux sur le terrain du Jeu de Paume (Fête Nationale).

23, 24, 25, et 26 juillet : Fête Communale.

Réalisations hiver 2021/2022 (par le service technique)



Elections présidentielles

Il n'est plus possible de s'inscrire sur les listes électorales.

Les élections auront lieu les 10 et 24 avril de 8h00 à 18h00, salle des mariages.

De nouvelles cartes vous seront adressées auparavant.

Journée Hauts-de-France Propres 2022 (avec la participation de la Société de chasse, de l'Amicale de pêche et de l'association « Sources et Colline »)

Toute personne désirant participer à la matinée peut se présenter **le samedi 19 mars à 9h00 devant la mairie**. Merci de vous équiper de gants, d'un chasuble haute visibilité et éventuellement d'une pince à déchets. Une collation sera offerte par la municipalité le midi.

Installation d'un nouveau commerce : Artois Optique

Bienvenue à Mathilde et Louise qui ont ouvert leur magasin "Artois Optique" au 20 Grand Place à Pas-en-Artois depuis le 22 février. Téléphone : 09 75 50 19 37



Guerre en Ukraine

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais nous demandent de recenser les possibilités d'hébergement de réfugiés. Si vous souhaitez vous porter volontaire pour accueillir une ou des personnes, merci de vous faire connaître en mairie.

Vous pouvez également déposer vos dons en mairie les matins chaque lundi, mardi, mercredi et vendredi : lits de camp, sacs de couchage, vêtements, produits d'hygiène (gels douche, savon, couches et lait maternel, ...) et de secours (gants à usage unique, masques, pansements, ...), etc. Ils seront récupérés par la Protection Civile du Pas-de-Calais.



Photo du clocher en 1936

***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *****

***** Février-Mars 2022 *** N° 17 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 février 2022 à 20h00

A/ DÉLIBÉRATIONS :

1/ Modification des statuts du SIVOM en vue de la construction d'un dojo.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil syndical du SIVOM du secteur de Pas-en-Artois du 23 décembre 2021.

Afin de permettre au SIVOM d'effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de la salle de sports, cette délibération décide de modifier les statuts du SIVOM comme suit :

« Article 2 » : Création, extension et aménagement de la salle de sports de Pas-en-Artois et de ses abords »

Modification de l'article 3 : « Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Famechon »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les modifications des statuts du SIVOM du secteur de Pas-en-Artois.

2/ SAS Artois Uniterr

Le conseil municipal, sur proposition de M. Frédéric Bouthors, reporte sa décision au 17 mars, date de la prochaine réunion du CM, afin d'avoir davantage de renseignements.

3/ Parcelle D 412

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcelle D 412 sise rue de la Cavée, d'une contenance de 650 m², est abandonnée depuis longtemps et pourrait faire l'objet d'une procédure de bien sans maître.

M. Fabien Jonard se charge de faire les recherches nécessaires.

4/ Désignation de 3 propriétaires pour siéger au sein de l'AFAFI

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin de constituer le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunal (AFAFI) d'Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera, Thièvres, il appartient au conseil municipal de désigner par délibération, 3 membres propriétaires ou nu-propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, après vote à bulletin secret, désignent :

MM. Didier GRANDHOMME, Didier REMY et Sylvie ALLART.

5/ Factures à payer en investissement

Afin de faciliter le règlement des factures d'investissement émises avant le vote du budget, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les factures ci-dessous seraient à régler avant le vote du budget primitif 2022 (Devis en 2021, retards de livraison dus à la situation sanitaire) :

Chapitre21	Objet de la dépense	Montant TTC
2188	Achat d'une tondeuse	1 484,64
2188	Achat d'un compresseur	459,00
2188	Achat de 2 abris de touche	3 265,61
	TOTAL DU CHAPITRE 21	5 209,25

Chapitre 23	Objet de la dépense	Montant
2315	Remplacement d'un poteau incendie	1 902,00
	TOTAL CHAPITRE 23	1 902,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire pour mandater les dépenses d'investissement ci-dessus référencées avant le vote du Budget Primitif 2022.

B/ DEVIS :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée divers devis :

1/ Matériel pour remettre en état 16 anciennes guirlandes de Noël (Remplacement des tubes par des LED afin de compléter le parc actuel) :

Devis des Éts Rémy pour un montant TTC de 1 138,80 € : accepté.

2/ Achat de 6 pots (diamètre de 100 cm) :

Devis de la société Bricozor pour un montant TTC de 523,40 € : accepté.

3/ Remplacement de 20 extincteurs :

À la suite de la visite de contrôle annuelle de février 2022, 20 extincteurs sur 36 sont à remplacer.

Un devis a été présenté par la société SICLI pour un montant TTC de 3 297,05 €.

Considérant que ces extincteurs ont été révisés en ce début d'année, ils seront remplacés fin 2022.

4/ Forfait SACEM

a/ Forfait « Fêtes nationales, fêtes locales, et fêtes à caractère social : 196,70 € TTC (nombre d'évènements illimité)

b/ Forfait « Hors fêtes nationales, fêtes locales, et fêtes à caractère social : 236,04 € TTC (nombre d'évènements illimité). Seul le forfait « a » est retenu.

5/ Repas des Aînés (dimanche 22 mai dans la salle polyvalente)

Madame Claudine MENARD présente un devis du « Restaurant du Grand Cerf » pour la réalisation de repas.

Devis accepté.

C/ TRAVAUX DES COMMISSIONS

Salle « Ancienne caserne des pompiers »

La commission créée à cet effet s'est réunie le vendredi 11 février.

Elle avait la charge de donner un nom à cette salle et d'en écrire le règlement.

Madame Magalie Jonard informe l'assemblée que la commission a choisi le nom de « Salle de l'Abreuvoir ».

Ensuite, elle donne lecture du règlement qui sera annexé à la présente délibération et téléchargeable sur le site de la commune (Onglet « Services », rubrique « Salle polyvalente »)

Les principaux points sont :

La salle est réservée au club de javelot sauf lors des locations éventuels (mercredis, vendredis et samedis).

Elle pourra être louée, avec un délai de prévenance de 8 jours minimum, par les habitants de la commune les mercredis, vendredis soirs et samedis soirs pour les fêtes familiales. (Pas de location le 1^{er} week-end d'août et les lundis et mardis de la fête du village).

La vente de boissons y sera interdite (sauf pour les associations ayant fait une déclaration de buvette).

Les déchets devront être remontés (Pas de conteneur à disposition).

40 chaises et 15 tables seront disponibles (Pas d'ajout autorisé).

Tarif : 50 € pour 24 heures maximum.

Nettoyage obligatoire par les locataires ou le club de javelot sur ces créneaux.

D/ DEMANDE DE SUBVENTION

1/ Capteur de CO² pour les écoles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de demander une subvention pour l'installation de capteurs de CO² dans les locaux des écoles.

À raison de 8 € par élève, cette subvention pourrait être de 1 120 €.

Le coût d'un capteur varie de 100 à 300 € selon les modèles. Il en faudrait 10 pour les écoles (6 classes, une bibliothèque scolaire, une salle de repos, une salle de sports, une salle de garderie). Le reste à payer sera à la charge des 9 communes.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à faire les démarches pour équiper les écoles, après avoir pris l'avis des maires des communes ayant des enfants scolarisés à Pas-en-Artois pour participation à ces frais de fonctionnement.

2/ Soutien aux acquisitions en lecture publique.

Comme chaque année, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Départemental. Elle est de 30 % des sommes engagées par commune pour l'achat de livres pour la médiathèque municipale.

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent M. le Maire à faire cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

E/ DIVERS

1/ Élections 2022.

Il est procédé à l'élaboration des tours de garde pour les élections d'avril.

2/ Zone 1AU

Rappel : Cette zone est constructible selon le PLUI élaboré avec la Communauté de Communes.

M. le Maire rapporte qu'il a été contacté par un service d'ingénierie « Liaison Habitat » représentant des promoteurs intéressés par les terrains situés en zone 1AU (2 ha 90 a) pour y construire des habitations.

Les propriétaires de ces terrains seront contactés par ce service d'ingénierie.

3/ Aménagement de la rue Notre Dame.

M. le Maire informe l'assemblée, qu'à la suite de la rencontre qu'il a eue avec les représentants du Département, un devis a été demandé à l'entreprise pour la mise en place d'un giratoire au croisement des rues de Mondicourt, de Verdun et Notre-Dame. Il s'élève à la somme de 226 859,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de ne pas faire réaliser ces travaux.

D'autre part, afin d'éviter le stationnement permanent, un marquage au sol sera réalisé sur l'emplacement du dépose-minute dès que les conditions météorologiques le permettront.

Enfin, les potelets et barrières seront installés par les agents du service technique prochainement.

4/ Résultats financiers de l'exercice 2021

La section de fonctionnement dégage un excédent de 393 568,88 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 130 485,23 € soit un excédent total de 524 054,11 €

5/ Enrochement à la source Saint Pierre

Afin d'éviter les dépôts de boue dans la source Saint Pierre lors des montées des eaux de la Kilienne, il est envisagé un enrochement sur l'amont.

Un devis a été demandé à l'entreprise Balestra pour la fourniture de cet enrochement. Il s'élève à :

762,00 € HT pour la fourniture de 12 tonnes ou à 1 560,00 € HT pour la fourniture de 30 tonnes.

Un avis devra être demandé au service de l'eau de la DDTM.

6/ Fête Communale

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions faites par la société JSL Events.

Le choix de l'assemblée se porte sur le spectacle de Jacques Albert, ventriloque et du groupe de musiciens « Come Back 80 ». Un devis sera demandé.

Séance levée à 0h30

Permanences du Conciliateur de Justice

Elles ont lieu chaque 3^e mardi du mois dès 9h30 (15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 20 décembre – Pas de permanences en juillet et août)

Le Conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous.

En dehors de ces jours, et pour des problèmes très importants, le Conciliateur de Justice se tient à la disposition de tous, par téléphone et par courrier, à l'adresse ci-dessous

Tel : 06.08.83.11.97. Courriel : hubert.victor@conciliateurdejustice.